

## Décision relative à la mise en place et composition de la commission consultative chargée du suivi de l'engagement décennal des élèves

**Le Président de l'ENS Rennes**

Décision PM/EG/2016-09-05-01

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 716-1 ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;  
Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des Universités ;  
Vu le décret n° 2013-924 du 17 octobre 2013 portant création de l'école normale supérieure de Rennes ;  
Vu l'arrêté du 18 décembre 2013 attribuant les compétences élargies à l'ENS Rennes ;  
Vu l'arrêté du 6 juin 2014 fixant les modalités de remboursement des sommes dues par les élèves et anciens élèves des écoles normales supérieures en cas de rupture de l'engagement décennal ;  
Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Rennes ;  
Vu le décret du 05 juillet 2016 nommant Pascal Mognol président de l'ENS Rennes :

### Décide

#### Article 1 :

Une commission consultative chargée du suivi de l'engagement décennal des élèves est mise en place au sein de l'École normale supérieure de Rennes.

Cette commission est composée de :

- Pascal Mognol, président de l'ENS Rennes
- Laurent Dehouck, vice-président chargé de la formation,
- Éric Gautrin, directeur général des services,
- Benoît Cadre, directeur du département « Mathématiques »,
- David Pichardie, directeur du département « Informatique et Télécommunications »,
- Aude Charpentier, responsable du service des ressources humaines,
- Alex Michonnaud, Charlie Noujarret et David Michel, représentants des élèves au conseil d'administration.

#### Article 2 :

Le directeur général des services est chargé de l'application de cette décision.

Bruz, le 5 septembre 2016

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal Mognol', written over a faint circular stamp.

Pascal Mognol  
Président de l'ENS Rennes